

# LE REGIME BUDGETAIRE ET COMPTABLE DES ETABLISSEMENTS DE SANTE ex-DG

## FOIRE AUX QUESTIONS 2011

La foire aux questions de 2009 reste disponible sous forme d'archive sur ce site.

### Questions sur la nomenclature budgétaire et comptable pour 2011

**Les CH non expérimentateurs de FIDES sont -ils aussi concernés par les nouveaux comptes de classe 4 ?**

Non, Les comptes suivants, créés dans la nomenclature budgétaire et comptable, et applicables pour l'exercice 2011, ne concernent que les établissements expérimentant FIDES

« 41153 Facturation individuelle unique AMO/AMC » ;

« 411531 régime général » ;

« 411532 régime agricole » ;

« 411533 régime de sécurité sociale des travailleurs non salariés des professions non agricoles » ;

« 411538 autres régimes obligatoires de sécurité sociale ».

« 41653 Facturation individuelle unique AMO/AMC » ;

« 416531 régime général » ;

« 416532 régime agricole » ;

« 416533 régime de sécurité sociale des travailleurs non salariés des professions non agricoles » ;

« 416538 autres régimes obligatoires de sécurité sociale ».